



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Affaire suivie par Marjolaine BELLANGER
Bureau de la citoyenneté et des élections
Tél : 02 32 78 28 05
Mél : pref-funeraire@eure.gouv.fr

Évreux, le 25 avril 2024

Le Préfet de l'Eure
à
Mesdames et Messieurs les maires

Objet : liste des opérateurs funéraires habilités dans l'Eure

Conformément à l'article R2223-71 du Code général des collectivités territoriales, la liste des opérateurs funéraires habilités du département de l'Eure est publiée annuellement.

En application de l'article R2223-31 du même code, relatif à l'information des familles, " les communes doivent afficher à la vue du public, dans le service d'état civil de la mairie et des mairies annexes ainsi que dans le local de conservation du ou des cimetières communaux, la liste des régies, entreprises, associations et de leurs établissements habilités à fournir les prestations du service extérieur des pompes funèbres. Elle doit être communiquée par les services municipaux à toute personne sur simple demande ".

Je vous informe que l'annuaire des opérateurs funéraires habilités (A.O.F.H.) est mis à jour le premier mardi de chaque mois.

Par conséquent, je vous invite à consulter et télécharger la liste précitée dans cet annuaire consultable sur le site internet de la préfecture : <https://www.eure.gouv.fr/Demarches/Domaine-funeraire/Domaine-funeraire#!/Particuliers/page/N31161>

Je vous remercie d'en assurer la diffusion et l'affichage au sein de vos services dès réception du présent courrier.

Le bureau de la citoyenneté et des élections reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire général

Alaric MALVES